
« Chômage : a-t-on tout essayé ? »
Compte-rendu de la soirée-débat à l'École normale supérieure
avec Jean BASSÈRES, Roland RATHELOT et Etienne WASMER
18 septembre 2013*



* Ce compte-rendu a été rédigé par Axelle Magnier (RCE) et Julie Maurice (RCE). Crédit photo : Sophie Lemarchand.

A l'occasion de la sortie de son dernier numéro, L'adieu au chômage. Non, les politiques n'ont pas tout essayé, la revue Regards Croisés sur l'Économie a organisé, le 18 septembre dernier, une soirée - débat sur le thème du chômage, thème qui est depuis plusieurs dizaines d'années déjà d'actualité.

En effet, le taux de chômage stagne autour de la barre symbolique des 10 % depuis plus de trente ans. Néanmoins, tout n'a pas déjà été dit sur ce thème, et surtout, tout n'a peut-être pas encore été essayé.

Etienne WASMER, chercheur à Sciences Po

Pour Etienne Wasmer, la lutte contre le chômage est abordée d'abord comme un problème qu'il faut à tout prix résoudre rapidement. Les décideurs, la classe politique doivent donc afficher des solutions qui sont souvent peu efficaces mais qui prouvent qu'ils agissent. En revanche, on ne leur demande pas de réfléchir pour diagnostiquer les causes des problèmes. Les médias renforcent ce phénomène et **l'action politique est nécessairement prise dans cet engrenage.**

Si la nécessité d'agir vite va parfois à l'encontre de solutions plus efficaces, Etienne Wasmer incrimine aussi, dans une certaine mesure, ce qu'il appelle une « culpabilité collective » vis-à-vis du chômage, phénomène selon lui particulièrement français. La situation de chômage est perçue comme un échec individuel dont nous serions responsables collectivement. Dans d'autres pays, le passage par le chômage est dédramatisé: c'est une situation considérée comme une étape, un moyen pour un travailleur de changer de carrière, un épisode certes difficile mais qui n'est pas pour autant nécessairement un drame. Les travaux sociologiques peuvent nous aider à comprendre la façon dont le chômage est perçu aujourd'hui en France.

Tout n'a pas été essayé en matière de lutte contre le chômage, et c'est heureux déclare Etienne Wasmer. En effet, toutes les solutions ne sont pas satisfaisantes, mais le chercheur évoque néanmoins quelques pistes :

- 1- Le salaire minimum est par exemple un mauvais instrument redistributif, puisqu'il est le même dans tous les branches et à tous les âges, ce qui est néfaste en termes de coût du travail. Le SMIC ne résout pas non plus les problèmes d'inégalités géographiques, qui sont évidemment criants lorsque l'on analyse le marché du travail. **Une solution, certes radicale, serait de diminuer fortement le montant du salaire minimum pour le compenser intégralement par une hausse du RSA, solution actuellement fort irréaliste, mais qui aurait un véritable impact.**
- 2- A l'échelle nationale, il est difficile d'opter pour un changement aussi radical de politique en matière de lutte contre le chômage. Il serait possible, en revanche, de « tester » de telles politiques à **l'échelle départementale**, puisque la mobilité géographique du travail, à petite échelle, est parfaitement envisageable. Le problème de ce genre de politiques, c'est qu'elles nécessitent d'être accompagnées par des politiques de logement, qui permettraient par exemple de louer des

logements pour des durées d'un an et non trois, de façon à ce que la main d'œuvre ait vraiment la possibilité de migrer d'une région à l'autre. Ceci est notamment valable pour les jeunes, dont le chômage est beaucoup plus élevé que pour le reste des actifs (23 % pour la commune médiane), et dans certains territoires plus que d'autres (la dispersion est deux fois plus élevée que pour les autres actifs).

- 3- Peut-on, dès lors, imaginer des réformes de grande ampleur en termes de formation des demandeurs d'emploi ? **Le problème qui se pose est celui du conflit existant entre employeurs et employés sur le contenu de la formation**, puisqu'un salarié va chercher à recevoir une formation la plus généraliste possible, lui permettant, le cas échéant, de se reconverter alors que l'employeur va préférer investir dans du capital spécifique qui rende le salarié plus performant au sein de l'entreprise.
- 4-Le **contrat unique**, qui remplacerait le CDD et le CDI, a pour but d'essayer de lutter contre le dualisme observé sur le marché du travail, entre des contrats de plus en plus précaires et le traditionnel CDI. Cependant, l'instauration d'une longue période d'essai, ou de droits progressifs pour le salarié, sont des dispositifs qui permettent à l'employeur de revenir vers une nouvelle forme de dualisme, ce qui ne résoudrait en rien le problème actuel.

Roland RATHELOT, chercheur au CREST

Roland Rathelot déplore un manque de circularité dans la façon dont les politiques publiques sont aujourd'hui menées en France. En effet, **il serait parfois utile, avant de proposer une seconde mesure, d'évaluer le premier dispositif déjà en place** afin, le cas échéant, de l'ajuster, de réévaluer le problème à l'aune des résultats dont on dispose.

R. Rathelot évoque ensuite **une expérimentation randomisée évaluant l'efficacité des dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi**. Le « traitement » proposé ici en un accompagnement dit « renforcé » (donner un portefeuille plus réduit au conseiller pour qu'il puisse effectuer un suivi plus personnalisé de chacun des demandeurs d'emploi dont il s'occupe).

Une des premières conclusions de cette étude est que le taux d'acceptation de l'accompagnement renforcé oscille entre 10 et 40 % seulement (il est de 33% pour les jeunes qualifiés). **L'impact de la politique apparaît pourtant comme non négligeable, puisque l'accompagnement renforcé augmente de plus de 10 points de pourcentage la proportion de gens qui retrouvent un emploi au bout de six mois.**

Il faut cependant relativiser cet effet, puisqu'il semble que seize mois plus tard, on n'observe plus de différence significative entre bénéficiaires et non bénéficiaires de l'accompagnement renforcé. Les trajectoires des deux groupes semblent converger à long terme.

Il faut rappeler que les accompagnements peuvent être réalisés par Pôle emploi, mais également par des organismes privés, avec des différences très largement en faveur de l'opérateur public.

Le point véritablement négatif de ces politiques d'appariement est qu'elles ne sauraient lutter macroéconomiquement contre le chômage. En effet, on observe de nombreux effets d'éviction

(les bénéficiaires de la politique « évinçant » les non-bénéficiaires sur le marché du travail), qui sont de plus en plus forts pendant la crise.

Cet exemple nous permet cependant de comprendre que l'important, en matière de lutte contre le chômage, n'est pas de multiplier les nouvelles mesures, mais de comprendre, et d'ajuster, celles que l'on a déjà mises en place.

Jean BASSÈRES, directeur général de Pôle Emploi

Les orientations nouvelles prises par Pôle emploi ont les objectifs suivants :

- 1- **Contribuer à la transparence du marché du travail.** Pour cela, il est particulièrement important de rendre publiques les offres de travail. Un portail unifié pour tous les organismes proposant des offres permettrait certainement de favoriser un appariement naturel, sans pour autant rendre obligatoire le dépôt de l'offre à Pôle Emploi.
- 2- **Individualiser le suivi des demandeurs d'emploi.** Cependant, ceci se heurte à deux principales difficultés. D'une part, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois rend impossible le suivi qui consistait à avoir un rendez-vous avec un conseiller obligatoire une fois par mois. D'autre part, il n'est pas évident que le traitement identique de tous les demandeurs d'emplois soit une solution efficace. Pôle Emploi a donc mis en place l'accompagnement renforcé, l'accompagnement guidé, et le simple suivi, qui s'adaptent le plus possible aux situations particulières, et pas à des catégories administratives pré définies. Pour cela, 4 000 CDI supplémentaires ont été créés au sein de Pôle Emploi.
- 3- **Territorialiser l'action de l'organisme.** Le budget de Pôle Emploi est réparti entre les différentes agences qui choisissent elles-mêmes une partie de leurs dépenses. 5 % de l'enveloppe fournie peuvent ainsi être utilisés pour des mesures innovantes à l'échelle locale.
- 4- L'adaptation aux conditions géographique ne saurait se dispenser d'une **formation des conseillers. Le pilotage par l'activité pourrait également être remplacé par un pilotage par les résultats, qui permettrait de contrôler non pas si un entretien a été effectué, mais s'il a été utile.** Jean Bassères souligne également que la question du contrôle de la recherche d'emploi, des radiations et de la dégressivité des aides pourrait, aujourd'hui, faire l'objet d'un débat. Ainsi, 90 % des individus radiés de Pôle Emploi le sont en raison de la non présence à un rendez-vous, qui n'est pas, loin s'en faut, nécessairement synonyme de non recherche d'emploi.

Débat

La question de la territorialisation de la lutte contre le chômage et des problèmes de mobilité est centrale. Etienne Wasmer souligne en effet qu'aujourd'hui, **40 % des offres d'emploi qui sont refusées le sont en raison de difficulté de mobilité**. Roland Rathelot rappelle que la question de la mobilité est aussi liée à celle du statut d'habitation. Si l'emploi proposé est loin, l'individu va devoir payer un loyer initial élevé pour pouvoir l'accepter.

Etienne Wasmer pointe également l'idée selon laquelle **le marché du travail français est aussi un marché européen**. Or, les expériences professionnelles à l'étranger sont très peu reconnues en France car le système de comptage français repose sur le nombre d'années travaillées en France uniquement. Roland Rathelot signale la création d'une agence Pôle Emploi franco-allemande, visant à déterritorialiser les politiques de lutte contre le chômage.

La création de dispositifs favorisant la connexion entre le monde universitaire et la formation professionnelle est un élément majeur et une clé de la lutte contre le chômage des jeunes. A ce titre, Roland Rathelot souligne la création de bureaux à l'insertion dans certaines universités il y a quelques années qui ont permis la mise en concordance de multiples services au sein des Universités. Cependant, c'est un problème d'arbitrage qui se pose ensuite : l'information est certes un élément primordial mais on peut se demander si, parmi l'éventail des moyens que l'on peut mettre en oeuvre contre le chômage dans les limites du budget disponible, il est vraiment prioritaire de privilégier le secteur universitaire alors même que les plus touchés par le chômage sont les sans diplômes.

Pour aller plus loin

L'adieu au chômage, non les politiques n'ont pas tout essayé, Regards Croisés sur l'Economie, (1), 2013 [\[lien html\]](#)

CRÉPON, B., DUFLO, E., GURGAND, M., RATHELOT, R., & ZAMORA, P. (2013). "Do labor market policies have displacement effects? Evidence from a clustered randomized experiment". *The Quarterly Journal of Economics*, 128(2), 531-580.

LEPAGE-SAUCIER, N., SCHLEICH, J., & WASMER, É. (2013), « Le contrat de travail unique: quid pro quo ou simple quiproquo? », *Regards croisés sur l'économie*, (1), 263-277.